Règlement intérieur – Equiterra 2025-2026

Contacts : 06.32.64.92.43

Nom de l'enfant :

Participation financière :

- Cotisation : 50 € de cotisation annuelle (de septembre à septembre)
- Une participation financière est demandée aux adhérents lors des activités équestres. Tarifs différents en fonction des activités (tarifs moindres pour les adhérents)

Pour participer aux séances proposées par Equiterra, **tout adhérent doit être à jour de ses paiements** (cotisation et activité). La participation de plusieurs membres d'une même famille peut vous faire bénéficier de réductions sur certaines activités. **Paiement en début de trimestre** (paiement par espèces ou chèque : libellé à l'ordre d'Equiterra), chèques vacances et coupons sports acceptés. Paiement en 3 fois possible.

Annulation :

- Equitation durant l'année scolaire : si vous prévenez la veille d'une absence exceptionnelle, **une séance de remplacement vous sera proposée deux fois par trimestre maximum** dans la limite des places disponibles. En cas d'absence non signalée la veille, aucun cours de rattrapage ne sera proposé et l'activité sera facturée.
- Activités vacances et séjours d'équitation : Si vous annulez une activité la veille ou le jour même l'intégralité des arrhes versées vous sera facturée (sauf justificatif médical). En cas d'annulation au moins deux jours avant l'activité l'intégralité de la somme vous sera restituée (une semaine pour les séjours et rando).

Equipement du cavalier : pantalon confortable, chaussures montantes ou bottes, casque homologué, gilet de dos, veste de saison, gants fins en cas de froid, cravache. (Prêt de casques et gilets sur place).
Le port du casque homologué est obligatoire pour les activités équestres, le gilet de dos fortement conseillé.

Mineur : une autorisation parentale est signée par le responsable de l'enfant pour toute activité, séjour ou rando.
Assurance : L'établissement est couvert en responsabilité civile professionnelle.
Vous devez être licencié à la Fédération Française d'Equitation (FFE).

Licence d'équitation et certificat médical :

- 29 € par an pour les mineurs / 40 € par an pour les majeurs

Nous délivrons la licence de la FFE qui contient une assurance pour les sports équestres. Elle est nécessaire pour le passage des examens fédéraux, pour la participation aux compétitions et aux séjours et randonnées équestres de 3jours et plus. Vous devez nous fournir en début d'année un certificat médical précisant la « non contre-indication à la pratique de l'équitation en compétition ».

Horaires : Les enfants ne sont pas sous la responsabilité du centre équestre en dehors de leur séance d'équitation.
Fermeture hebdomadaire : sauf organisation d'évènement particulier, le centre équestre est fermé le dimanche (période scolaire).
Tabac : il est interdit de fumer dans le centre équestre.
Circulation : il est interdit d'entrer dans les enclos des poneys et des chevaux sans autorisation. Aucun véhicule n'a le droit de circuler sur les chemins du centre équestre, sauf autorisation particulière. Un parking est mis à disposition des adhérents. **L'accès à la grange est interdit.**

Nom et prénom du responsable **Signature**